

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 438

présenté par

Mme Rist, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Rapporteure générale)

-----

**ARTICLE 28**

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , ou pour les affections et catégories d'assurés sociaux dont la liste est fixée par décret ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer la disposition adoptée au sénat qui renvoie à un décret la fixation des affections et catégories d'assurés sociaux pour lesquels les dispositions de l'article 28 ne s'appliqueraient pas.